

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 18 octobre 2019

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 11/10/2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents : 8

Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Denis MICHEL, Emilie TORNIER

Votants: 9

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER

Pour: 9

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Thierry BLAISE

Secrétaire de séance: Emilie TORNIER

Objet: Annulation de la délibération n°49/2019 - 2019_067

Par courrier en date du 23 Juillet 2019, Monsieur le Sous-Préfet nous demande d'annuler la délibération n°49 du 4 juillet 2019 relative au numérotage des rues, cette mesure étant une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire par arrêté en vertu des pouvoirs qu'il détient de l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales.

Après lecture de l'arrêté n°17/2019 pris le 2 septembre 2019 à cet effet, les élus votent à l'unanimité l'annulation de la délibération n°49/2019.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/10/2019 054-215405192-20191018-2019_067-DE

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 18 octobre 2019

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 11/10/2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents : 8

Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Denis MICHEL, Emilie TORNIER

Votants: 9

Pour: 7

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER

Contre: 1

Excusés:

Abstentions: 1

Absents: Thierry BLAISE

Secrétaire de séance: Emilie TORNIER

Objet: Subvention THIAVILLE L2V - 2019_068

Le Président présente aux élus une demande de subvention de l'association THIAVILLE L2V.

Après en avoir délibéré, par:

- 7 voix POUR,
- 1 abstention,
- 1 voix CONTRE,

Les élus votent une subvention de 50€ correspondant au prix d'achat d'une carte d'accès à INTERNET achetée en attente de la mise en fonctionnement du WIFI dans les locaux communaux.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/10/2019 054-215405192-20191018-2019_068-DE

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 18 octobre 2019

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 11/10/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 8	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Thierry BLAISE
	Secrétaire de séance: Emilie TORNIER

Objet: Coupes de l'exercice 2020 - 2019_069

Par courrier en date du 16 septembre 2019, l'ONF nous propose les coupes suivantes pour l'année 2020:

Parcelle 4

- Irrégulière de bois d'oeuvre
- Volume présumé: 15,17 m³
- Mode de vente: Bois façonné
- Après discussion avec Gilles ZINUTTI, adjoint délégué à la forêt, nous préférons **Vente sur pied et cession**

Parcelle 11

- Irrégulière de bois d'oeuvre
- Volume présumé: 215,82 m³
- Mode de vente: Bois façonné
- Après discussion avec Gilles ZINUTTI, adjoint délégué à la forêt, nous préférons **Vente sur pied**

Parcelle 16

- Amélioration de bois d'industrie
- Volume présumé: 164,80 m³
- Mode de vente: Bois façonné
- Après discussion avec Gilles ZINUTTI, adjoint délégué à la forêt, nous préférons **Cession.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- 1 - Approuve l'Etat d'assiette des coupes de l'année 2020 annexé à cette délibération,
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2020 à la vente de ces coupes selon le mode de vente figurant en annexe.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire.

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/10/2019 054-215405192-20191018-2019_069-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/10/2019
054-215405192-20191018-2019_069-DE

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 18 octobre 2019

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 11/10/2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents : 8

Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Denis MICHEL, Emilie TORNIER

Votants: 9

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER

Pour: 9

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Thierry BLAISE

Secrétaire de séance: Emilie TORNIER

Objet: Entrées Sorties du SDAA 54 - 2019_070

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA 54,

Vu la délibération n°14-2019 du SDAA 54 du 18 septembre 2019,

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire,

Après en avoir délibéré:

DECIDE

D'accepter à l'unanimité

les demandes d'entrée au SDAA 54 de:

- la **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU SANON** pour son périmètre entier
- la commune d'**HAMONVILLE**

les demandes de sortie du SDAA 54 de:

- la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT** pour son périmètre de substitution (Azerailles, Baccarat, Bertrichamps, Brouville, Deneuvre, Flin, Fontenoy-la-Joute, Franconville, Gélacourt, Glonville, Haudonville, Lachapelle, Lamath, Magnières, Merviller, Moyen, Pettonville, Thiaville-sur-Meurthe, Vacqueville, Vallois, Vathiménil, Veney).
- La **COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON**
- La **COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURONNE** pour son périmètre de substitution (Bratte, Moivrons, Villers-les-Moivrons)
- La commune de **FENNEVILLER**

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/10/2019 054-215405192-20191018-2019_070-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/10/2019
054-215405192-20191018-2019_070-DE

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE**Séance du 18 octobre 2019**

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 11/10/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 8	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Thierry BLAISE
	Secrétaire de séance: Emilie TORNIER

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget EAU - 2019_071

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-300.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	300.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/10/2019 054-215405192-20191018-2019_071-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/10/2019
054-215405192-20191018-2019_071-DE

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 18 octobre 2019

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 11/10/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 8	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Thierry BLAISE
	Secrétaire de séance: Emilie TORNIER

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget COMMUNE - 2019_072

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
64168	Autres emplois d'insertion	7000.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		7100.00
TOTAL :		7100.00	7100.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		7100.00	7100.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/10/2019 054-215405192-20191018-2019_072-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Préfecture de Nancy

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/10/2019
054-215405192-20191018-2019_072-DE

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 18 octobre 2019

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 11/10/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL</i>
Présents : 8	Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Denis MICHEL, Emilie TORNIER
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Thierry BLAISE
	Secrétaire de séance: Emilie TORNIER

Objet: Tarifs communaux 2020 - 2019_073

Le Conseil étudie et fixe les différents tarifs communaux à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2020.

- Cimetière:
- Concession trentenaire : 79 €
 - Concession perpétuelle : 384 €
 - Concession cinéraire (30 ans) : 79 €
 - Concession cinéraire (50 ans) : 157 €
 - Columbarium (30 ans) : 630 €
 - Columbarium (50 ans) : 1.259 €

Bois de chauffage, traversée de route :

- 10 € HT (11 € TTC) le stère de bois de chauffage d'un diamètre supérieur à 10 cm..
- Traversée de route : 210 €
- Extraits cadastraux : gratuits pour les propriétaires

Salles communales:

Avant de fixer les tarifs proprement dits : le conseil se prononce sur différentes règles de location des salles :

- Conservation à l'unanimité des trois types de facturation (Association de Thiaville ou Lachapelle, Habitant de Thiaville ou Lachapelle, Habitant Extérieur à Thiaville ou Lachapelle)
- Institution à l'unanimité d'une période non dérogoire de chauffe du 1^{er} novembre au 31 mars,
- Limitation de la « demi-journée » de location à une amplitude d'utilisation de 4 heures.
- Les locataires des salles communales doivent désormais reprendre la totalité de leurs déchets.

En cas de non respect de cette mesure, une contribution de 30 euros sera appliquée à chaque tarif de location, y compris en cas de mise à disposition à titre gratuit.

Espace Michel JACQUEL

- Association de Thiaville ou Lachapelle : gratuit
- Le week-end : Hiver 128 €,
- Le week-end Eté : 94 €
- Demi journée : 21 €
- 1 heure : 8 €

<p><i>Salle Biétry</i> Préfecture de Nancy</p>
<p>Titre gracieux pour obsèques.</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/10/2019 054-215405192-20191018-2019_073-DE</p>

Salle Saint Joseph

- Gratuite pour les associations de Thiaville ou Lachapelle
- 8 € la séance et (ou) 52 € par trimestre pour les associations extérieures

Les tarifs applicables lors des locations de la Salle André BIETRY ou de la Salle Charles POIREL figurent dans les tableaux ci-dessous.

Salle André BIETRY

Bénéficiaires	Conditions	Durée de la location	Tarifs
			Prix total
Municipalité	Occupant prioritaire – Pas de condition		Néant
Municipalité Lachapelle	Suivant disponibilité		
Associations de Thiaville et Lachapelle	Suivant planning négocié chaque année		Néant
Habitants de Thiaville et Lachapelle	Suivant disponibilité pour collation après obsèques		Néant
Habitants de Thiaville et Lachapelle	Selon disponibilité – autre cas	4 heures	46 €(sans chauffage) 60 € (avec chauffage)
		1 j.	69 € (sans chauffage) 91 € (avec chauffage)
		2 j.	115 € (sans chauffage) 156 € (avec chauffage)
Habitants extérieurs à Thiaville - Lachapelle	Selon disponibilité Priorité à la Municipalité, aux associations locales et aux habitants de Th/L. en cas de demande simultanée Limitation à une amplitude de 4 mois par rapport à la date de la demande et après parution du calendrier annuel (planning)	4 heures	81 € (sans chauffage) 94 € (avec chauffage)
		1j	173 € (sans chauffage) 195 € (avec chauffage)

L'heure: 8 euros

Autres cas: à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune

Salle Charles POIREL

Bénéficiaires	Conditions	Durée de la location	Tarifs
			Prix total
Municipalité	Occupant prioritaire – Pas de condition		Gratuit
Municipalité Lachapelle	Suivant disponibilité		Gratuit
Associations de Thiaville et Lachapelle	Suivant planning négocié chaque année		Gratuit
Habitants de Thiaville et Lachapelle	Suivant disponibilité pour collation après obsèques		Gratuit
Habitants de Thiaville et Lachapelle	Selon disponibilité – autre cas	4 heures	85 € (sans chauffage) 110 € (avec chauffage)
		1 j.	150 € (sans chauffage) 200 € (avec chauffage)
		2 j.	260 € (sans chauffage) 335 € (avec chauffage)

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/10/2019 054-215405192-20191018-2019_073-DE

Habitants extérieurs à Thiaville – Lachapelle Associations extérieures	Selon disponibilité Priorité à la Municipalité, aux associations locales et aux habitants de Th/L. en cas de demande simultanée Limitation à une amplitude de 4 mois par rapport à la date de la demande et après parution du calendrier annuel (planning) Uniquement pour réunions familiales ou associatives excluant toutes activités ou rencontres à caractère lucratif	4 heures	150 € (sans chauffage) 175 € (avec chauffage)
		1j.	230 € (sans chauffage) 280 € (avec chauffage)
		2j.	415 € (sans chauffage) 490 € (avec chauffage)

L'heure: 8 euros

Autres cas: à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 18 octobre 2019

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 11/10/2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Vittore PETTOVEL

Présents : 8

Présents : Vittore PETTOVEL, Damienne VILLAUME, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Jean COUTY, Sylvie MAIRE, Denis MICHEL, Emilie TORNIER

Votants: 9

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER

Pour: 9

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Thierry BLAISE

Secrétaire de séance: Emilie TORNIER

Objet: Prix de l'eau 2020 - 2019_074

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix du m3 d'eau consommé en 2020 de la manière suivante:

Part communale du prix du m3 d'eau facturé aux particuliers et aux abonnés utilisant l'eau pour l'élevage ou l'arrosage et disposant un système spécifique de comptage est fixée à 1,43 € C'est sur ce prix de 1,43 € que sera facturée l'eau à Lachapelle.

Redevance de pollution prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est la redevance en vigueur au moment de la facturation.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme,
Vittore PETTOVEL, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/10/2019 054-215405192-20191018-2019_074-DE